



Bonjour,

Je suis chargé par l'intersyndicale CGT, SNAMER - FSU, UNSA et FO, en tant que "réfèrent navigation/contrôle pêche DCS", d'initier la mise en œuvre au sein des unités de l'ex-DCS (patrouilleurs, VR, ULAM), des modes d'action visant à faire aboutir nos revendications (d'autres référents se chargent des CSN, services CM et administratifs).

Le durcissement de notre mouvement se justifie par le "dialogue de sourds" qui s'est tenu le 18 Mars 2010 au Cabinet de M. Borloo, aucune réponse satisfaisante n'ayant été proposée aux Organisations Syndicales, et ce malgré la mobilisation historique des personnels des Affaires Maritimes en grève le 23 Février 2010. Le bras de fer est engagé pour faire aboutir les revendications suivantes :

- reconnaissance de notre technicité, de la pénibilité et de la dangerosité de notre métier ;
- une année de bonification pour 5 années de service ;
- moyens supplémentaires pour compenser l'alourdissement des missions au profit du MAP ;
- "astreintes" du thon rouge et autres espèces faisant l'objet de mesures de protection (cabillaud, anchois, merlu, sole) dans un cadre légal ;
- mise en place d'un régime indemnitaire approprié pour les agents habilités inspecteurs des pêches" dans le cadre de leur missions de contrôles au sein de l'Union Européenne et à l'étranger (JDP, ICCAT, COI) ;
- remise à niveau de la PPN compensée en son temps par les ISM (spécifique ULAM)

A noter que les modes d'action qui suivent ont été arrêtés en intersyndicale sur la base d'un cadre strictement légal. Tous les agents du DCS, sans exclusion de corps, de catégorie et d'appartenance syndicale, sont donc appelés, **A COMPTER DU MARDI 6 AVRIL 2010**, à adhérer au mouvement revendicatif de la manière suivante :

- Arrêt du volontariat pour les missions "contrôle des pêches" embarquées, à terre et à l'étranger (JDP, ICCAT, COI).
- Application des horaires administratifs avec pause méridienne (suivant décret N° 2000-815 du 25/08/2000 et les arrêtés d'application du 20/02/2010) induisant notamment l'arrêt des missions de nuit, de week-end et jours fériés et ayant pour conséquence une perturbation du travail à la marée et du contrôle des pêches en mer et à terre.
- Pour les ULAM concernées, arrêt immédiat des visites de sécurité, faute de conventions DIRM/DDTM.

J'ajoute qu'outre initier l'action dans le DCS, il m'est demandé de collecter auprès des unités en mouvement toutes informations utiles, d'animer, de faire le lien avec les OS et de vous informer régulièrement du suivi et des avancées de notre action. Donc merci de m'indiquer de ce qui se passera dans vos services.

Vous trouverez en pièce jointe une fiche "d'engagement dans le mouvement" destinée à être renseignée et émargée par tous ceux qui le voudront bien. Ce document devra m'être retourné dès mise en application des modes d'action dans les unités du DCS. Dès engagement dans le mouvement, chaque unité devra en informer immédiatement sa hiérarchie et ses services de tutelle : DML, DDTM, DIRM, DPMA, DAM/AM3.

Il est à noter également qu'une nouvelle réunion syndicats / ministère est prévue le jour même du lancement de notre mouvement au MEEDDM, elle portera sur les notions de pénibilité et de dangerosité (sujet important lié aux futures négociations sur les retraites). D'autre part un CTPM se tiendra le 15 Avril 2010. Il va sans dire que l'affichage des unités en action pèsera de tout son poids.

Je vous tiendrai informés en temps réel des engagements dans le mouvement unité par unité. Nous avons pris le temps de nous préparer à l'action. Face au refus du Ministère de prendre en compte nos légitimes revendications l'heure est aujourd'hui venue de passer à une seconde phase. Seule une action coordonnée et solidaire sera susceptible de faire aboutir nos revendications. Soyons unis et solidaires dans l'action.

Bien cordialement à tous.

Marc GALLENE - "Réfèrent DCS"
(U.L.A.M. 44 - St Nazaire)

Tel.: 02 40 22 75 78
06 80 46 02 62